



Document de contexte pour la journée de décryptage Israël Palestine : Le plaidoyer de la Cimade, quelles nouvelles depuis la parution du rapport ?

Éléments de contexte

Une situation aggravée depuis juin 2014

Depuis la publication du rapport d'observation de la Cimade en juin 2014¹, l'actualité a été marquée par plusieurs événements, à commencer par l'opération de l'armée israélienne « Bordure protectrice ».

Gaza martyrisée : quel avenir ?

Entre le 8 juillet et le 26 août 2014, près de 50 jours de guerre ont laissé Gaza exsangue : plus de 2200 personnes sont mortes et des milliers sont blessées ; 60 000 logements au moins sont détruits ou endommagés ; les centres de désalinisation de l'eau de mer sont en ruines et la seule centrale électrique de Gaza est détruite. Au moins 373 000 enfants ont besoin d'un soutien psychologique. Les blessures visibles et invisibles de la guerre sont dramatiques, dans ce territoire où la densité de population est la plus élevée au monde et où 72% de la population est en insécurité alimentaire. On ne peut que s'alarmer du blocus qui perdure, et de son impact sur la population au vu des besoins immenses de reconstruction. Un rapport de l'ONU d'août 2012² mettait en doute le fait que Gaza soit encore vivable en 2020. L'échéance semble maintenant encore plus proche, avec des conséquences explosives pour les deux peuples.

La poursuite du système de l'occupation

Fin août 2014, juste après le cessez-le-feu, le gouvernement israélien a confisqué 400 hectares de terre dans les environs de Bethléem, près du bloc de colonies du Goush Etzion : il s'agit de la plus grande annexion depuis les accords d'Oslo en 1993.

Illégale au regard du droit international, immorale et froidement justifiée par la vengeance, cette annexion s'ajoute à la liste des violations des droits subies par les Palestiniens dans les Territoires Occupés :

- construction du mur d'annexion sur les terres palestiniennes,
- interdiction des déplacements,
- confiscation de terres arables et de ressources hydriques au profit des colons,
- répression massive de manifestations pacifiques,

¹ <http://www.lacimade.org/publications/90>

² *Gaza in 2020: a livable place ?* Rapport de l'équipe des Nations Unies dans les Territoires Palestiniens Occupés, Août 2012.

- détention arbitraire y compris d'enfants, exploitation des travailleurs migrants.

Cette liste n'est pas exhaustive.

En Israël, les arabes israéliens sont discriminés, poussés à quitter leurs logements ; les bédouins sont déplacés de force par la destruction de leurs villages.

Du fait de leur impunité, les colons ont multiplié les agressions violentes envers les Palestiniens, jusqu'au drame de juillet 2015 où une famille palestinienne a été brûlée vive dans sa maison, provoquant une immense indignation dans le monde entier.

Aucune paix sans justice

La fin de l'opération « Bordure protectrice » n'a apporté aucune paix, et les raisons qui ont conduit à l'échec des négociations menées par John Kerry jusqu'en avril 2014 sont toujours présentes : l'injustice de l'occupation et l'impunité accordée à Israël par la passivité de la communauté internationale, qui rendent l'humiliation de la population palestinienne chaque jour plus insupportable. Les élections à la Knesset de mars 2015 n'ont fait que confirmer la domination de la droite radicale. Les colons, qui n'étaient autrefois qu'un groupe de pression, sont aujourd'hui au pouvoir. Dans le même temps, les responsables politiques du Fatah et du Hamas n'ont pas réussi à construire une véritable union nationale.

Les actions de plaidoyer de La Cimade

Conformément aux engagements pris lors de la conférence de presse de lancement, en juillet 2014, La Cimade a largement diffusé le rapport d'observation auprès des responsables politiques français, des parlementaires européens, des parlementaires français concernés, ainsi que d'un grand nombre de partenaires associatifs.

Une délégation conduite par la présidente Geneviève Jacques a longuement été reçue par le conseiller Moyen Orient du président François Hollande, ainsi que par celui du ministre des Affaires Étrangères, Laurent Fabius. Ce fut l'occasion de souligner les recommandations énoncées dans le rapport et de rappeler la responsabilité des États membres de l'Union Européenne : étant tous Hautes Parties contractantes à la IVème Convention de Genève, ils sont tenus par l'obligation prévue à l'article 1 « de respecter et de faire respecter la présente convention en toutes circonstances ».

La délégation de La Cimade a en particulier développé les propositions suivantes :

- Suspension de l'accord d'association UE-Israël

En conformité avec la IVème convention de Genève et les traités de l'UE, la Commission européenne doit refuser toute forme de coopération économique publique ou privée contribuant directement ou indirectement à la poursuite de la colonisation. Pour faire cesser l'impunité qui entretient l'occupation, la Commission européenne doit suspendre l'accord d'association UE-Israël en raison de la violation de son article 2, basé sur le respect mutuel des droits de l'homme et des principes démocratiques.

- Interdiction des produits des colonies

La production et l'exportation de produits cultivés dans les colonies sont illégales. Les attendus de l'arrêt « Brita » de la Cour de justice de l'UE (25/02/10) indiquent que les produits des colonies exportés par Israël vers l'Europe ne disposent pas de documents de certification

d'origine recevables.

En conséquence ils ne peuvent être commercialisés dans l'espace européen. La Commission européenne doit faire appliquer cet arrêt, ainsi que les lignes directrices relatives à l'éligibilité des entités israéliennes établies dans les territoires occupés applicables depuis le 1er janvier 2014.

- **Levée du blocus de Gaza**

1,8 million de Palestiniens vivent coupés du monde par le blocus de Gaza depuis 2007. Les restrictions sur l'entrée des matériaux de construction, le blocage des exportations et l'interdiction d'accès aux 2/3 des zones de pêche reconnues par les accords d'Oslo l'asphyxient économiquement, en plus de l'isoler politiquement. La récente guerre l'a dévastée. L'Union européenne, via ses Etats membres et sa Haute-représentante pour les affaires étrangères, doit faire preuve de courage politique en exigeant la levée sans condition du blocus et en favorisant les enquêtes sur les crimes de guerre commis par Israël et le Hamas.

- **Réconciliation intra-palestinienne**

La réconciliation interne aux Palestiniens est un enjeu fondamental : garantie de l'unité du peuple palestinien, elle doit permettre une reconnaissance internationale de ses dirigeants et posera les bases de la démocratie du futur État palestinien. La Commission européenne et le Service européen d'action extérieure doivent faire tous les efforts diplomatiques et politiques possibles pour favoriser cette réconciliation interne, et faire pression dans ce sens sur Israël.

- **Soutien aux organisations de la société civile**

Des acteurs de paix travaillent courageusement en Israël et en Palestine, conscients de l'engrenage mortifère auquel conduit l'occupation pour les deux peuples. Ils promeuvent le respect du droit international en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que la lutte contre les discriminations en Israël. Ces acteurs se retrouvent autour de l'appel Boycott, Désinvestissement, Sanctions signé par 170 organisations de la société civile palestinienne. La Commission européenne et la délégation de l'UE en Israël et Palestine doivent soutenir ces acteurs par tous les moyens y compris via ses instruments financiers, pour que leur combat permette de construire l'avenir sur une paix juste et durable.

- **Arrêt de la coopération militaire avec Israël**

Les opérations militaires à Gaza et en Cisjordanie permettent de perpétuer le système d'occupation.

L'impunité d'Israël est entretenue par la coopération militaire et le commerce d'armement avec de nombreux pays. Les États membres de l'Union Européenne ne doivent pas se rendre complices de ces crimes et doivent suspendre toutes les ventes d'armes à Israël, ainsi que la coopération militaire avec ce pays.

La Commission européenne doit arrêter de financer l'industrie d'armement et de sécurité israélienne à travers ses programmes de recherche et développement.

- **Défense des droits des migrants**

Israël viole régulièrement ses engagements internationaux en matière d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés, et de traitement des travailleurs migrants.

Etat démocratique pour ses seuls citoyens juifs, l'État d'Israël porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes étrangères en mettant en œuvre des politiques ethno-nationalistes discriminatoires. La Commission européenne et le service européen d'action extérieure doivent user de tout leur poids pour amener Israël à respecter les droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés vivant sur son sol.

Tous ces thèmes ont été régulièrement repris et développés à l'occasion de réunions publiques organisées dans plusieurs villes de France, ainsi que lors de nombreuses interventions dans les médias et dans la presse écrite. Par ailleurs, de nombreuses interventions ont été engagées par La Cimade, soit en son nom propre, soit dans le cadre d'initiatives collectives en France comme en Europe, sur l'ensemble des sujets déjà évoqués ou bien pour apporter son appui dans des causes particulières, comme par exemple le soutien au militant pacifiste Abdallah Abu Ramah.